



## **Procès-verbal No 12 – Séance ordinaire du Conseil Communal**

Mercredi 19 juin 2013 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du dernier procès-verbal
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Adoption du nouveau règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets (préavis no 29)  
Rapport des Commissions Ad'Hoc et de Gestion – discussions – votation
- 6) Adoption des statuts de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours (préavis no 30)  
Rapport de la Commission Ad'Hoc – discussions – votation
- 7) Reddition des comptes 2012 (préavis no 31)  
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 8) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	<p><b>1) Appel</b></p> <p>- 39 présents</p> <p>- 4 excusés :           M. B. Baumgartner                               M. P. Dillenbourg                               M. F. Piderit                               Mme M. Schmidt</p> <p>- 1 non-excuse :       M. M. Verzelloni</p>
P. Möhl	<p><b>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2013</b></p> <p>La correction suivante est demandée par M. Stark : page 5, 2<sup>ème</sup> paragraphe (dernière ligne) : « Demande si c'est une nouvelle ingéniosité financière de demander un emprunt... » remplacé par « Demande si un emprunt sous forme de prêt à CAD Givrins SA, est une nouvelle ingéniosité financière »</p> <p>Il n'y a pas d'autres demandes de correction et le P.V. est accepté par :</p> <p>Oui : 37           Non : 0           Abstention : 1</p>
P. Möhl	<p><b>3) Communications du bureau</b></p> <p>Remercie la Municipalité d'avoir organisé le souper inaugural de la fromagerie à La Givrine ainsi que la famille Pradervand pour leur accueil.</p> <p>Informe de la démission pour des raisons professionnelles de Mme Elisabeth Kjellqvist et la remercie de son travail effectué au sein du Conseil. M. Florent Mühlemann sera assermenté lors du prochain Conseil du mois de septembre,</p> <p>Une commission de rédaction a été nommée pour travailler sur le nouveau règlement du Conseil communal entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Feront partie de cette commission de rédaction : Messieurs P. Dillenbourg, F. Di Pierro et M. Verzelloni ainsi que M. Ph. Zuberbühler, syndic et Mme P. Möhl, présidente du Conseil.</p> <p>Remercie Mme Cl.-L. Derbigny et M. L. Schweizer du travail accompli en tant que scrutateurs durant cette année.</p>
Ph. Zuberbühler	<p><b>4) Communications de la Municipalité</b></p> <p>Excuse les absences de M. R. Zahno et de Mme D. Bory, boursière, pour cause de vacances.</p>
A. Blumenstein	<p>Informe de la décision de la Municipalité, de créer une zone 30 km/h au centre du village. Un préavis suivra. Fait une présentation visuelle du coût et des premiers aménagements envisagés.</p>



M. Prélaz	Demande à ce qu'un totem (ralentisseur) soit installé sur la route devant chez lui afin de ralentir les personnes qui se rendent à la déchetterie.
P. Möhl	Ce sujet n'étant pas à l'ordre du jour, propose à M. M. Prélaz de faire partie de la Commission ad'Hoc qui sera formée pour le préavis.
R. Derbigny	Demande pourquoi on parle de « concept » alors que les chiffres sont précis ?
A. Blumenstein	Un devis a été demandé pour tous ces aménagements qui ont été chiffrés.
S. Adams	Remercie la Municipalité d'avoir pris la décision de faire une zone 30km/h.
A. Blumenstein	Informe qu'au mois de septembre se tiendra sur la place du poids public, un spectacle de plein air présenté par le groupe théâtral de M. Loïc Schrag. La Municipalité soutient ce projet. Les dates des représentations sont les 30 et 31 août ainsi que les 06 et 07 septembre 2013.
R. Jaunin	Le 27 mai 2013, une séance a réuni 32 personnes adeptes du VTT pour dialoguer autour du problème du passage de ces vélos dans la forêt. Suite à cette réunion une association des cyclistes est en création et elle fera passer le message que le petit chemin des écoliers est interdit aux vélos et que des panneaux seront installés sous peu. Présentation du dessin gagnant du concours de dessin « priorité de droite ».
E. Meier	Rappelle que le PDCOM peut être consulté jusqu'au 20 juin 2013 et reste en attente des remarques ou autres. S'il n'y a pas trop de modifications, le préavis pourra être soumis au Conseil lors de sa séance du mois de septembre et prie les membres de la Commission d'Urbanisme de déjà fixer une date afin d'étudier le préavis.
Ph. Zuberbühler	Fait part de l'avancement des travaux du CAD SA Givryns dans le bâtiment de l'école. Informe que la route de la Gare sera fermée au trafic par intermittence les 08 et 09 juillet 2013 afin de permettre la livraison des nouvelles chaudières ainsi que du filtre à particules. La mise en service se fera à fin septembre.
<b>5) Adoption du nouveau règlement sur la gestion des déchets et l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets (préavis no 29)</b>	
M.-O. Lequint	Fait une présentation visuelle sur la gestion des déchets. Lit les conclusions du préavis.
N. Nicoulaz	Lit le rapport favorable de la Commission Ad'Hoc
C. Nardone	Lit le rapport favorable de la Commission de Gestion
F.-H. Bovet	Cite l'art. 6, sous chiffre 2, dans le règlement communal sur la gestion des déchets : « Les ménages compostent les déchets organiques, tels que branches, gazon, feuilles, déchets de cuisine. S'ils n'en ont pas la possibilité, ils les remettent conformément à la directive communale », et cite dans la directive communale, le point 1.5 : « Les déchets urbains compostables, tels que branches, gazon, feuilles, déchets organiques sont, autant que possible, compostée par les particuliers ». S'étonne que la Municipalité demande aux citoyens de faire un



	compost à domicile alors qu'il y a une compostière communale qui fonctionne très bien et d'autant plus que les compostières manquent de marchandises. Trouve que ce point mériterait une petite modification.
A. Boscardin	Relève que les gens vont être amenés à faire plus de tri et que de ce fait, le trafic pour se rendre à la déchetterie va s'intensifier. Demande si la Municipalité a prévu des périodes d'ouvertures supplémentaires ?
M.-O. Lequint	Un jour de plus (le jeudi soir) est prévu dans un premier temps. L'idée étant aussi d'encourager les gens à ramener plus de déchets dans les magasins.
R. Fahrni	Pense qu'un fascicule explicatif serait utile pour les citoyens de Givrins.
M.-O. Lequint	Oui, c'est prévu dans l'Echo des Coppons.
F.-H. Bovet	Relève qu'en augmentant le nombre d'heures d'ouverture, l'entreprise BGS ne voudra peut-être plus assurer le gardiennage prévu dans le contrat à la création de la compostière.
M.-O. Lequint	Actuellement le mardi et le samedi ne sont pas facturés, mais il est évident qu'en introduisant un jour de plus, celui-ci sera alors facturé.
Ph. Zuberbühler	Explique que l'entreprise BGS s'est engagée à mettre à disposition de la commune 4 heures p/semaine pour l'ouverture de la déchetterie avec en été une ouverture prolongée d'une ½ heure qui elle, est facturée. Cet arrangement tient toujours.
F.-H. Bovet	Pense que le règlement doit être modifié avant d'être voté.
M.-O. Lequint	Cite l'art. 6, alinéa 2 du règlement communal sur la gestion des déchets et indique qu'il est bien mentionné que les gens qui n'ont pas la possibilité de composter les déchets à domicile peuvent les remettre à la déchetterie conformément à la directive communale.
C. Blaser	Demande si l'art. 12 du règlement communal sur la gestion des déchets relatif au prix des sacs à ordures sera modifié ?
M.-O. Lequint	Non, les prix indiqués sont les prix maximums.
H. Lequint	Demande si des sacs transparents non-payants pour les couches culottes sont prévus ?
M.-O. Lequint	La commune mettra à disposition un certain nombre de sacs gratuits pour les personnes concernées mais ceux-ci ne sont pas transparents.  Relève une petite erreur à la page 7, sous point 2.5 Tarifs, de la directive communale relative à la gestion des déchets : « L'évacuation des déchets provenant des ménages et des exploitations agricoles incombent à la commune qui en assume les frais ». Explique que les exploitations agricoles sont considérées comme des entreprises et qu'elles évacueront leurs déchets eux-mêmes. Cette phrase va être modifiée.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :





vendus à la France car estime qu'un bail aurait pût être signé malgré le fait que dans le rapport, il est mentionné que : « la législation Française n'autorise pas que les ouvrages d'envergure nationale soient construits sur des terrains en location ». Aimerais savoir quelle est la différence qui est faite entre l'infrastructure pour le ski de fond et la moyenne montagne, et les bacs d'eau qui vont servir à alimenter les canons à neige ?

- Ph. Zuberbühler Donne l'explication sur écran à l'aide de graphiques.
- R. Derbigny Pose la question de savoir comment la Municipalité a pût se permettre de vendre sans en parler au Conseil ? Connaît la réponse de la Municipalité, à savoir que c'est dans les attributions d'aliénation du patrimoine. Trouve cette situation limite.
- Ph. Zuberbühler C'est tout à fait dans les compétences de la Municipalité et un avis de droit a même été demandé. Explique qu'il s'agit d'un Centre National Français dans lequel des Suisses vont aussi s'entraîner. Ne se voit pas mettre des bâtons dans les roues.
- F.-H. Bovet Ce qui est gênant, c'est le manque de confiance de la Municipalité envers le Conseil.
- M. Stark Aimerais revenir sur les comptes qui se sont soldés avec un surplus de CHF 2'000.-. Des amortissements discrétionnaires et des réserves non nécessaires ou non liées à l'année 2012 ont également été faits. Demande quel est le résultat exact pour 2012 si on exclut les amortissements discrétionnaires et les réserves non nécessaires.
- Ph. Zuberbühler Le résultat après amortissement/attribution/prélèvement est de CHF 1'265'318.97.
- M. Stark Trouve que les conseillers devraient savoir où se situe la commune.
- C. Nardone Dans une commune l'amortissement n'est pas linéaire comme dans une entreprise.
- M. Stark N'a rien contre le fait de faire des amortissements mais pense qu'il faudrait faire un tableau pour situer la commune.
- Ph. Zuberbühler Rappelle que les dettes s'élèvent à CHF 8,5 millions pour la commune de Givrins et que les fonds de réserve sont pour les travaux futurs. Quand les comptes vont bien, des amortissements sont faits. Nous nous devons de garder notre patrimoine car nous avons 550 hectares de forêts à entretenir.
- Y. Pradervand Se demande où sont passés les WCs chimiques du terrain de pétanque dont la location s'élève à CHF 320.-.
- Ph. Zuberbühler Ces WCs chimique étaient là depuis 2 ans sans être utilisés. Comme les bûcherons les utilisaient principalement en été et bien que cela ne soit pas tout à fait correct, ils ont été mis dans le poste forêt, ce qui démontre aussi que la forêt nous coûte.
- B. Pasquier Répond à M. Stark en expliquant que les comptes présentés, sont une photographie du 31.12.2012 et qu'elle ne sera juste que le 31.12.2013.



P. Möhl | Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :  
 Oui : 37 Non : 0 Abstention : 1

### 8) Propositions individuelles et divers

H. Lequint | Aimerais avoir une réponse à la demande écrite faite à la Municipalité il y a une année environ, de modification de la zone village.

E. Meier | Se rappelle de l'intervention et pense se souvenir que la réponse a déjà été donnée au Conseil. Des entretiens ont eu lieu et ils devront être pris en considération dans la future révision du règlement. Espère que le PDCom va aboutir pour ensuite lancer la révision du PGA. C'est à ce moment-là que pourront être introduites ces nouvelles zones de protection.

M. Stark | Demande si la Municipalité a réfléchi à séparer les VTTs des autres utilisateurs des chemins forestiers ? Cela semble la seule solution afin d'éviter les accidents. Parle du chemin qui monte derrière le stand de tir, soit on interdit le chemin aux piétons, soit on l'interdit aux VTTs avant qu'il n'y ait des morts. Encourage la Municipalité à passer sur ce chemin un samedi matin afin de se rendre vraiment compte de la situation.

R. Jaunin | La loi forestière dit que : « Les propriétaires de la forêt doivent garantir l'accès aux piétons ». Une association va plancher sur le sujet. Des chicane ont été posées et les cyclistes ont promis de ne plus les enlever. Si on décide de mettre une barrière et qu'il arrive un accident, la commune est responsable

J.-M. Leber | Si un cycliste percute une voiture à la hauteur du stand de tir, aimerait savoir qui est responsable ?

R. Jaunin | D'après la loi en vigueur, c'est le cycliste qui est responsable.

P. Möhl | Il n'y a plus de prise de parole demandée.  
 Lève la séance à 22h35.

Prochaine séance : mercredi le 18 septembre 2013 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich